

Compte rendu du conseil municipal du 7 février 2020

L'an deux mille vingt et le vendredi 7 février, le conseil municipal de la commune de Velanne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Denis MOLLIERE, maire.

Absent : François BEIGER donne pouvoir à Denis MOLLIERE

Secrétaire : Jocelyn THENOT

-Adoption du compte de gestion 2019

Le compte de gestion est **adopté à l'unanimité**

-Vote du compte administratif

Le conseil municipal sous la présidence de M. Jean MOLINA délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M. Denis MOLLIERE, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré lui donne acte de la présentation faite du CA, lequel se résume ainsi.

(Voir tableau)

Adopté par 11 voix pour 0 voix contre et 0 abstention

-Affectation des résultats au BP 2020

Le maire rappelle que le CA de 2019 présente un excédent de fonctionnement de clôture de 167 050,31 euros et un déficit de clôture d'investissement de 114 704,81 euros reste à réaliser en dépenses compris.

Le maire propose d'affecter la somme de 114 704,81 euros en investissement au compte 1068 et la somme de 52 345,50 euros au compte 002 en excédent antérieur de fonctionnement reporté pour l'exercice 2020.

Adopté à l'unanimité

-Point financier

Le maire fait une présentation générale des finances de la commune et nous constatons notamment qu'il n'y a pas d'effet ciseau entre les dépenses et les recettes de la commune.

Les 200 000 euros du prêt relais seront à rembourser en 2022.

-Approbation de la modification simplifiée n°2 du PLU

Denis MOLLIERE rappelle les raisons de cette modification qui porte sur des rectifications des erreurs relatives à la prise en compte de l'aléa faible de ruissellement sur versant (fV) et pour la désignation d'un bâtiment agricole pouvant changer de destination pour autoriser dans les bâtiments de stockage attenants à la maison existante les activités des secteurs secondaires et tertiaires et plus spécifiquement les sous destinations industrie et entrepôts.

Il explique le projet de modification simplifiée et l'exposé de ces motifs a été porté à la connaissance des personnes publiques associées.

Adopté à l'unanimité

-Lancement de la modification simplifiée n°3 du PLU

Une prise d'avis auprès de la CDPNAF sera effectuée avant de lancer cette opération concernant le STECAL sur les parcelles de Mr JULLIAN aux Bruyères.

-Adoption des rapports du CLECT du Pays Voironnais du 19 novembre

2019 : transfert des médiathèques et des zones d'activités économiques

Après réunion, la CLECT n'a pas retenu le transfert des médiathèques pour la lecture publique au titre de la compétence équipement culturel d'intérêt communautaire mais valide la réécriture de conventions pour 3 communes fixant les règles de distinction entre investissement et fonctionnement.

Pour les zones d'activités économiques, 11 zones ont fait l'objet d'une évaluation des charges soit environ 307 223 euros de dépenses prévisionnelles.

La CLECT a proposé que l'attribution de compensation des communes ne soit pas impactée, que les communes délèguent au Pays Voironnais leur droit de préemption sur ces zones économiques et que des conventions soit signées avec les communes pour les dépenses qu'elles assument déjà.

Adopté à l'unanimité

-Convention 2020 avec le Pays Voironnais pour la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU)

Le Pays Voironnais propose une convention avec les communes pour la gestion des eaux pluviales en zone urbaines. Certaines installations au Bourg pourraient être proposées mais les distinctions pour être concernées par cet entretien ne sont pas évidentes.

Il est proposé entre les parties, durant l'année transitoire 2020, de conclure une convention de prestation de services de la commune pour le compte du Pays Voironnais.

Adopté à l'unanimité

-Lancement d'un appel d'offres pour la construction des vestiaires de football

Le maire rappelle que dans le cadre de la mise aux normes des installations de football, il est nécessaire d'engager la construction de deux nouveaux vestiaires.

Il rappelle que le permis de construire a été accordé et que toutes les subventions possibles ont été obtenues.

Il demande au conseil municipal de l'autoriser à lancer la procédure d'appel d'offres, dans le cadre d'un marché à procédure adapté (MAPA), pour la construction de ces vestiaires.

Adopté à l'unanimité

-Nomination d'un délégué à la protection des données (RGPD) ; convention avec le Pays Voironnais

Le conseil municipal décide d'autoriser le maire à signer la convention de mutualisation et de désigner le délégué du Pays Voironnais comme étant notre délégué à la protection des données.

Adopté à l'unanimité

-Mission d'aide à l'archivage

Le maire informe qu'il demande une nouvelle fois l'intervention de l'archiviste du pays Voironnais pour travailler sur les dossiers de la mairie à raison de 3 journées pour l'année 2020.

Adopté à l'unanimité

-Convention de participation avec St Geoire pour la participation au coût du ticket de cantine de l'école maternelle

Le Maire rappelle que jusqu'à présent la municipalité de Velanne dans le cadre de sa politique scolaire prend en charge 2 euros par ticket de cantine pour l'école maternelle de Saint Geoire en Valdaine. Il propose qu'en l'absence de classe de petite et moyenne section de maternelle sur la commune, la mairie continue de participer au coût de ce ticket.

Adopté à l'unanimité

-Divers

Concernant le RAM, les dépenses s'élèvent à 1699 euros. On compte 57 assistantes maternelles dont 49 en activité.

Pour la halte garderie, l'entretien de 2 personnes a été fait et la délibération pour le RIFSEP a été adoptée à l'unanimité.

Le centre de loisirs voit ses recettes augmentées grâce notamment à la hausse de la participation (6336 euros)

Un devis concernant la réfection de la cuisine et la pose de placards dans la salle des associations a été fait par l'entreprise RGM. Un autre devis pour le changement du système de chauffage a été demandé.

Réunion publique d'information de la prochaine liste : le 6 mars

Prochain conseil municipal : vendredi 13 mars à 19h